MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon.

Du trois nivôse an mil huit cent vingt-un, à neuf heure du matin

ACTE DE MARIAGE de Jean François Barbaroux tailleur de pierre
âgé de trente trois ans, né à la Cadière département
de Var le cinq du mois de novembre mil
sept cent quatre vingt neuf domicilié à Cadière département
de Var fils majeur de Jean antoine Barbaroux
tailleur de pierre domicilié à la Cadière département
de Var et de Elizabeth aubert d'une part

N.° 11

Et de Marie Catherine Fournier
âgée de vingt et un ans, née à la garde département de Var
le vingt du mois de juillet mil sept cent quatre vingt domiciliée
à la garde département de Var fille majeure de
Joseph Catherine Fournier cultivateur
domiciliée à la garde département de Var et de
Marie Grégoire Gaillard ses ménagère et conjointement d'autre part
Les Actes préliminaires ont
eu les publications faites par nous et par mon collègue officier public de la ville de Toulon les dimanches quatre et vingt neuf du mois de novembre dernier, ainsi qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement ainsi que nous en avons pris acte.
Le tout présent par Actes.

Vu les actes publics de naissance du sieur Jean Barbaroux ci-dessus et ci-devant énoncés et datés, il résulte que le sieur Jean Barbaroux est né le trente cinq novembre mil sept cent quatre vingt neuf, et que Marie Catherine Fournier est née le vingt du mois de juillet mil sept cent quatre vingt, ainsi qu'il résulte des actes de naissance ci-devant et ci-dessus énoncés et datés.

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.
Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un *Marie Catherine Fournier* et l'autre *Jean François Barbaroux*

En présence de Charles Gimonnet domicilié à la Garde
département de Var âgé de trente trois ans profession de boulanger
De Joseph Tatty domicilié à la garde département
de Var âgé de soixante ans profession de salladier
De Marc Roman domicilié à la garde département
de Var âgé de trente sept ans profession de pescadeur
Et de Marc Longier domicilié à la garde département
de Var âgé de trente deux ans profession de boulanger
Après quoi, moi François Barthélemy Langier maire de la ville de Toulon

faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins et les parties sachant lire et écrire, les autres parties ont déclaré ne savoir écrire

Fournier — Charles Gimonnet — Tatty
Roman — Marc Longier — Langier

MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon.

Du trois nivôse an mil huit cent vingt-un, à neuf heure du matin

ACTE DE MARIAGE de Alexandre Joseph Marie Cabiere cultivateur
âgé de huit trente ans, né à la Cadière département
de Var le dix neuf du mois de Mars mil
sept cent quatre vingt deux domicilié à Cadière département
de Var fils majeur de Jean Baptiste
Cabiere cultivateur domicilié à la Cadière département
de Var et de feue Marguerite Mouchon épouse
en premières et conducteur sur place

N.° 12

Et de Elizabeth Marie Mourchon
âgée de trente ans, née à la garde département de Var
le dix huit du mois de juillet mil sept cent quatre vingt domiciliée
à la garde département de Var fille majeure de Joseph
Marie Mourchon cultivateur
domiciliée à la garde département de Var
et de Marie Gratienne Giroud ses ménagère et conjointement d'autre part
Les Actes préliminaires ont
eu les publications faites par nous et par mon collègue officier public de la ville de Toulon les trois huit octobre, trente et quatre novembre dernier, lesquelles ne relatent qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement, ainsi que mentionné après le mariage présent par les Actes.
Vu les actes publics de naissance du sieur Joseph Mourchon et de feue Marguerite Cabiere ci-dessus et ci-devant énoncés et datés, il résulte que le sieur Joseph Mourchon est né le vingt du mois de mars mil sept cent quatre vingt deux, et que feue Marguerite Cabiere est née le dix du mois de juillet mil sept cent quatre vingt, ainsi qu'il résulte des actes de naissance ci-dessus et ci-devant énoncés et datés.

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.
Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un *Elizabeth Marie Mourchon* et l'autre *Alexandre Joseph Marie Cabiere*

En présence de Joseph Dominique Mourchon domicilié à la Garde
département de Var âgé de vingt sept ans profession de ferblantier
De Pierre Joachim Giraud domicilié à Cadière département
de Var âgé de quarante cinq ans profession de cultivateur
De Marc Antoine Charles Joachim domicilié à la garde département
de Var âgé de vingt deux ans profession de
Et de Joseph André Mourchon domicilié à la garde département
de Var âgé de trente quatre ans profession de propriétaire
Après quoi, moi pierre Jean Marie Giraud de la Garde de la garde en l'absence de l'officier de l'état civil

faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les témoins et les parties ont déclaré ne savoir écrire

Mourchon — Giraud — Giraud
Mourchon — Mourchon — Giraud